

VILLE DE ROYAN



SERVICES TECHNIQUES

**DECISION**

**Dépôt d'une demande de déclaration préalable  
pour la rénovation de la clôture du mini-golf  
Square Tremoille de ROYAN**

**DB/PJ  
DST N° 21.043**

Le Maire de la Ville de Royan,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

La Ville de Royan souhaite réaliser des travaux pour la rénovation de la clôture du mini-golf Square Tremoille à Royan.

Pour ce faire, il est nécessaire de déposer une déclaration préalable, conformément aux articles L.421-1 et suivants ; R.421-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Vu l'obligation de déposer une déclaration préalable (DP) auprès du service de l'urbanisme, afin de rénover la clôture du mini-golf Square Tremoille de Royan,

**DÉCIDE**

- de déposer une déclaration préalable (DP) auprès du service de l'urbanisme, afin de réaliser des travaux sur la clôture du mini-golf Square Tremoille de Royan.

Fait à Royan, le 08 février 2021



Le Maire,  
Patrick MARENGO